



In this issue

- 1 Examen des activités de simulation pour l'obtention de crédits au titre de la section 3 du programme de MDC : êtes-vous prêts?
- 2 Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement
Mise à jour : Norme nationale pour les appuis commerciaux
- 3 Mise à jour : Normes nationales d'agrément pour les organisations prestataires d'activités de DPC
Groupe de travail sur la simulation
Pour tout savoir...
- 4 Mesurez vos connaissances en agrément du DPC!
Ouvrir le dialogue au sujet du DPC fondé sur les compétences
- 5 Publication du référentiel CanMEDS 2015 (Série IV)
Recevez des crédits au titre de la section 3 du programme de MDC en participant aux activités d'apprentissage Dr Cochrane
Foire aux questions : l'agrément du DPC ailleurs qu'au Canada
- 6 Clé de correction du test « Mesurez vos connaissances en agrément du DPC »

N'hésitez pas à partager le *Bulletin de l'agrément du DPC* avec les personnes susceptibles de s'intéresser au développement professionnel continu. Comme toujours, envoyez-nous vos suggestions de sujets pour les prochaines éditions!

Courriel : cpd-accréditation@collegeroyal.ca
Site Web : www.collegeroyal.ca/cpdaccréditation

Examen des activités de simulation pour l'obtention de crédits au titre de la section 3 du programme de MDC : êtes-vous prêts?

Alors que les activités d'apprentissage par simulation sont de plus en plus répandues (depuis que les activités indépendantes de DPC par simulation ont été intégrées aux activités d'apprentissage collectif), le Collège royal reçoit de plus en plus de questions de prestataires agréés de DPC chargés d'examiner ces activités pour l'obtention de crédits au titre de la section 3 du programme de MDC.

Bon nombre de prestataires en sont à leur premier examen du genre. Ainsi, nous encourageons toutes les organisations de DPC agréées à actualiser leurs boîtes à outils pour se préparer en vue d'un tel examen si une demande leur est présentée.

Comment se préparer

1. Revoir les [normes d'agrément](#) des activités de simulation de la section 3 du programme de MDC.
2. Créer un formulaire de demande à partir du modèle fourni sur notre [site Web](#).
3. Élaborer des politiques et procédures d'agrément qui vous aideront à examiner les activités de simulation. Vous pouvez les rédiger à partir des documents que votre organisation utilise déjà pour l'examen des activités d'apprentissage collectif de la section 1 et des programmes d'auto-évaluation de la section 3.
4. Inclure des instructions à l'intention des candidats sur vos sites Web, dans la section où vous fournissez des renseignements liés à l'agrément.
5. Évaluez vos connaissances sur les normes d'agrément des activités de simulation en consultant la foire aux questions de notre [site Web](#).
6. Communiquez avec nous pour obtenir des conseils ou de l'aide si vous examinez une demande pour la première fois; nos employés seront ravis de vous aider.

Souvenez-vous...

- Une norme d'agrément exige que toutes les organisations de DPC mettent en place des politiques et procédures régissant l'examen d'activités pour l'obtention de crédits au titre du programme de MDC. Ces documents aideront votre organisation à respecter les exigences des systèmes d'agrément des prestataires de DPC du Collège royal et du CAEMC.
- Une fois que vous aurez élaboré des politiques et procédures d'examen des activités de simulation pour l'obtention de crédits au titre de la section 3 du programme de MDC, nous vous invitons à les soumettre à notre équipe pour examen.
- Le Collège royal [instaure graduellement la participation obligatoire](#) à la section 3 du programme de MDC; par conséquent, nous nous attendons à ce que les gens s'intéressent davantage aux activités agréées de DPC par simulation.

Modification de la politique de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement

À la dernière réunion du Comité de l'agrément du DPC du Collège royal, les membres ont recommandé qu'il soit « éthiquement acceptable » de rembourser les frais de déplacement et d'hébergement des apprenants inscrits à une activité agréée de DPC, pourvu que :

- L'organisme qui paie les frais de déplacement et d'hébergement des apprenants soit l'organisme d'adhésion responsable du développement de l'activité.
- L'activité de DPC n'est pas commanditée par l'industrie.

Par exemple, si le Collège royal présente une conférence annuelle qui n'est pas commanditée par l'industrie, il peut alors rembourser ou subventionner les frais de déplacement des apprenants et soumettre l'activité à un examen pour l'obtention de crédits de la section 1 du programme de MDC. Dans le cas d'une conférence commanditée par un ou plusieurs partenaires de l'industrie et pour laquelle le Collège royal a remboursé les frais de déplacement des apprenants, l'activité ne serait pas admissible aux crédits de la section 1 du programme de MDC.

Les prestataires agréés de DPC sont invités à revoir les politiques et procédures d'agrément pour veiller à ce qu'elles reflètent ce changement.

Inscrivez ces dates à votre calendrier!

- [7^e Conférence nationale sur l'agrément du DPC : les 28 et 29 septembre 2015, Centre des congrès d'Ottawa, Ottawa](#)
- [Conférence internationale sur la formation des résidents : du 22 au 24 octobre 2015, Vancouver](#)
- [Sommet de simulation 2015 : les 25 et 26 novembre 2015, Hôtel Fairmont Banff Springs, Banff](#)

Mise à jour : Normes nationales d'agrément pour les organisations prestataires d'activités de DPC

Au cours des trois dernières années, un groupe de travail a tenté d'unifier les normes du Collège royal et du CAEMC pour les associations nationales de spécialistes (ANS) et les bureaux universitaires de DPC/FMC en une série de normes d'agrément nationales pour les prestataires de DPC.

À l'automne 2014, six associations nationales de spécialistes ont participé à un projet pilote pour renouveler leur statut de prestataire agréé de DPC, en tenant compte des nouvelles *normes d'agrément nationales pour les prestataires de DPC*, des nouvelles questions intégrées à la demande et des nouvelles exigences en matière de documentation. L'évaluation du projet pilote est maintenant achevée, et le Comité de l'agrément du DPC du Collège royal et le Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue (CAEMC) se sont associés pour en examiner les résultats. Ces derniers apporteront maintenant les changements proposés aux normes d'agrément, aux documents exigés ou aux questions posées. Les normes seront soumises à l'approbation du Comité du développement professionnel continu (DPC) du Collège royal à l'automne 2015.

En attendant les résultats du projet pilote, la série finale des normes sera envoyée à toutes les organisations prestataires de DPC d'ici le 31 décembre 2015 aux fins de **mise en œuvre le 30 juin 2017**.

Mise à jour : Normes nationales d'agrément pour les organisations prestataires d'activités de DPC

Au cours des trois dernières années, un groupe de travail a tenté d'unifier les normes du Collège royal et du CAEMC pour les associations nationales de spécialistes (ANS) et les bureaux universitaires de DPC/FMC en une série de normes d'agrément nationales pour les prestataires de DPC.

À l'automne 2014, six associations nationales de spécialistes ont participé à un projet pilote pour renouveler leur statut de prestataire agréé de DPC, en tenant compte des nouvelles *normes d'agrément nationales pour les prestataires de DPC*, des nouvelles questions intégrées à la demande et des nouvelles exigences en matière de documentation. L'évaluation du projet pilote est maintenant achevée, et le Comité de l'agrément du DPC du Collège royal et le Comité d'agrément pour l'éducation médicale continue (CAEMC) se sont associés pour en examiner les résultats. Ces derniers apporteront maintenant les changements proposés aux normes d'agrément, aux documents exigés ou aux questions posées.

Les normes seront soumises à l'approbation du Comité du développement professionnel continu (DPC) du Collège royal à l'automne 2015.

En attendant les résultats du projet pilote, la série finale des normes sera envoyée à toutes les organisations prestataires de DPC d'ici le 31 décembre 2015 aux fins de **mise en œuvre le 31 décembre 2016**.

Groupe de travail du Collège royal sur la simulation

Un groupe de travail sur la simulation a été formé pour évaluer les processus et normes d'agrément en vigueur au sein du programme de simulation du Collège royal. Il vise à garantir l'atteinte des normes éducatives les plus élevées et trouver des moyens d'ajouter de la valeur aux programmes de simulation. Le groupe de travail a analysé les commentaires des programmes de simulation agréés et comparé le processus et les normes d'agrément du Collège royal à ceux d'autres organismes d'agrément internationaux.

Des recommandations seront présentées au Comité de l'agrément du DPC en septembre 2015. N'hésitez pas à communiquer avec Mme Kimberley Ross à l'adresse kross@collegeroyal.ca si vous avez des questions au sujet du groupe de travail.

Note : Le groupe de travail évalue les normes d'agrément des programmes de simulation et non des activités de simulation. Par conséquent, la présente évaluation ne devrait avoir aucune incidence sur les normes d'agrément relatives aux activités de simulation donnant droit à des crédits de la section 3 du programme de MDC.

Pour tout savoir...

L'Accreditation Council for Continuing Medical Education (ACCME) vient de publier deux rapports sur d'importants enjeux liés à la FMC et au DPC. Vous pouvez consulter ces articles sans frais sur le site Web de l'ACCME.

Le premier rapport analyse la littérature sur l'efficacité de la formation médicale continue.

- [Effectiveness of Continuing Medical Education: Updated Synthesis of Systematic Reviews](#)

Le deuxième rapport cherche à établir un lien entre les appuis commerciaux et les biais dans les activités de FMC.

- [Is There a Relationship between Commercial Support and Bias in Continuing Medical Education Activities? An Updated Literature Review](#)

Vous avez lu récemment un article qui pourrait intéresser d'autres prestataires de DPC? Envoyez-nous le résumé ou le lien et nous le partagerons avec vos pairs!

Mesurez vos connaissances en agrément du DPC

Depuis 2013, le Collège royal présente une séance intitulée « L'agrément du DPC : mythe ou réalité » durant la clinique sur l'agrément du DPC de la Conférence nationale sur l'agrément du DPC.

À titre de rappel, nous avons choisi 10 scénarios liés à l'agrément du DPC et formulé des questions que nous nous posons couramment. Évaluez vos connaissances en agrément du DPC à l'aide des énoncés ci-dessous et consultez les réponses au bas de la page 6. Bonne chance!

1. Pour être admissible à l'agrément au titre de la section 1 du programme de MDC, une activité de DPC doit durer au moins une heure.
2. Les modérateurs et animateurs de séances doivent remplir et soumettre un formulaire de déclaration de conflit d'intérêts.
3. Sur le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts, les enseignants doivent inclure les relations financières des membres de leur famille immédiate.
4. À la fin d'une activité agréée, un résumé des évaluations de la séance doit être soumis au prestataire agréé de DPC.
5. Selon les normes d'agrément du Collège royal, il est interdit de servir de la nourriture durant une activité agréée d'apprentissage collectif.
6. Les ordres des médecins (OM) provinciaux canadiens sont reconnus comme étant des « organisations médicales » selon la définition du Collège royal.
7. Les Associés du Collège royal qui assistent aux activités Mainpro-M1 agréées du CMFC peuvent demander que les crédits soient plutôt portés au titre de la section 1 du programme de MDC.
8. Les séances animées de présentation d'affiches (lorsque l'auteur présente l'affiche alors que la séance est animée par un modérateur) peuvent être agréées pour l'obtention de crédits au titre de la section 1 du programme de MDC.
9. Le visionnement, en ligne, d'une séance plénière donnant droit à des crédits de la section 1 du programme de MDC peut donner droit aux crédits correspondants. La séance en ligne n'inclut pas de forum de discussion en groupe.
10. Les résidents NE peuvent PAS réclamer de crédits au titre de la section 1 ou 3 du programme de MDC s'ils participent à des activités destinées aux médecins praticiens.

Vous voulez plus d'information? Visitez notre [site Web](#) pour consulter nos outils et ressources à l'intention des prestataires agréés de DPC!



Ouvrir le dialogue au sujet du DPC fondé sur les compétences

En avril, le Collège royal amorcera des travaux avec la communauté du développement professionnel continu (DPC), les Associés et les experts en éducation médicale à l'occasion d'un sommet sur invitation consacré au DPC fondé sur les compétences. L'initiative La compétence par conception et ses pratiques seront ainsi présentées à la communauté du DPC, soit :

- en se penchant sur la raison d'être du DPC fondé sur les compétences;
- en explorant le rôle des jalons de compétence CanMEDS 2015 dans la pratique clinique et l'apprentissage à vie;
- en discutant de l'évaluation des jalons selon le champ de pratique d'un médecin;
- en examinant les répercussions des révisions au programme de Maintien du certificat (MDC).

Alors que nous envisageons des façons d'intégrer au DPC des pratiques axées sur les compétences, nous ferons appel aux connaissances, aux conseils et aux commentaires de nos Associés et d'intervenants clés afin de créer un modèle qui réponde aux besoins de la population et de la profession.

CanMEDS 2015

Publication du référentiel CanMEDS 2015 (Série IV)

L'équipe de CanMEDS 2015 est heureuse d'annoncer la fin des révisions et la publication de l'ébauche du [Référentiel de compétences CanMEDS 2015 pour les médecins \(Série IV\)](#).

Suite aux consultations qui se sont déroulées sur près de deux ans, le Conseil du Collège royal a adopté le référentiel de compétences pour l'ensemble des spécialistes à la fin février 2015, et ce dernier est maintenant à votre disposition aux fins de référence. La version finale du référentiel, de même que de nouvelles ressources appuyant la mise en œuvre de CanMEDS 2015, seront présentés pour la première fois à l'occasion de la Conférence internationale sur la formation des résidents 2015 à Vancouver (B.-C.).

Projet de base de l'initiative La compétence par conception, CanMEDS 2015 veillera à ce que les stagiaires acquièrent et démontrent les compétences dont ils auront besoin tout au long de leur pratique, et établira le cadre sur lequel reposeront les futures stratégies d'apprentissage des médecins praticiens.

Pour plus d'information, veuillez consulter le [site Web de CanMEDS 2015](#) ou écrire à l'adresse canmeds@collegeroyal.ca

Recevez des crédits au titre de la section 3 du programme de MDC en participant aux activités d'apprentissage Dr Cochrane

Une soixantaine d'**activités d'apprentissage agréées Dr Cochrane** sur la gastroentérologie, l'orthopédie, la traumatologie et la rhumatologie ont été ajoutées au portfolio électronique MAINPORT du Collège royal.

Chaque module d'apprentissage en ligne Dr Cochrane a été conçu pour durer une heure environ. De plus, quatre modules (voir ci-dessous) sont offerts gratuitement.

- Prévention des fractures ostéoporotiques - Alendronate
- Interventions pour traiter la colite lymphocytaire
- Manipulation ou mobilisation pour la cervicalgie
- Traitements antibiotiques pour les maux d'estomac

Pour toutes les autres activités, les frais sont de 25 \$US par activité (exigés par la Collaboration Cochrane); vos membres et enseignants ont ainsi accès à peu de frais à un apprentissage de qualité. De plus, à la fin de l'activité, l'information sera transférée automatiquement dans la Zone d'attente du portfolio électronique MAINPORT si les apprenants ont suivi le module de cette façon. Pour soumettre une activité dans leur cycle de MDC, les apprenants n'ont qu'à inscrire leur résultat d'apprentissage pour l'activité et cliquer sur « Sauvegarder et soumettre ».

Pour en savoir plus sur les activités d'apprentissage Dr Cochrane, visitez le [site Web de la Cochrane Library](#).

Foire aux questions : l'agrément du DPC ailleurs qu'au Canada

Q : Si une organisation médicale internationale présente une activité d'apprentissage collectif ailleurs qu'au Canada, l'activité doit-elle être approuvée par un prestataire de DPC agréé par le Collège royal pour permettre aux Associés du Collège royal de consigner les crédits?

Non. Les activités d'apprentissage collectif tenues ailleurs qu'au Canada et conçues par une organisation médicale peuvent être consignées au titre de la section 1 du programme de MDC même si l'activité n'a pas été approuvée par un prestataire de DPC agréé par le Collège royal.

Si l'organisation médicale choisit de faire agréer son activité pour l'obtention de crédits au titre de la section 1 du programme de MDC, il faut se souvenir des modalités des ententes d'agrément international conclues avec l'[American Medical Association \(AMA\)](#) et l'[Union européenne des médecins spécialistes \(UEMS\)](#) si les participants souhaitent obtenir des crédits de catégorie 1 de l'AMA PRA^{MC} et des crédits européens de formation médicale continue en plus des crédits du Collège royal.

Crédits de catégorie 1 de l'AMA PRA^{MC}

L'entente entre le Collège royal et l'AMA est valide à l'extérieur du Canada, sauf en Europe étant donné que l'AMA et l'UEMS sont liés par une entente. Si une organisation médicale présente une activité dans un pays européen et que les participants souhaitent obtenir des crédits du Collège royal, des crédits de l'AMA et des crédits européens de formation médicale continue, nous recommandons de soumettre l'activité à l'examen de l'[UEMS](#) pour l'obtention de crédits européens de formation médicale continue. Ainsi, les crédits pourront être convertis en crédits de la section 1 du programme de MDC du Collège royal et en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRA^{MC}.

Si l'activité a lieu dans un pays non européen, les crédits de la section 1 du programme de MDC du Collège royal peuvent toujours être convertis en crédits de catégorie 1 de l'AMA PRA^{MC}.

Crédits européens de formation médicale continue (UEMS)

L'entente entre le Collège royal et l'UEMS n'est PAS valide à l'extérieur du Canada. Ainsi, si les participants souhaitent obtenir des crédits de l'UEMS pour une activité tenue ailleurs qu'au Canada ou en Europe, l'organisation médicale doit communiquer avec l'UEMS pour discuter des options d'agrément pour l'activité.

Q : Si une organisation médicale ayant son siège au Canada présente une activité ailleurs qu'au Canada, l'activité doit-elle être approuvée par un prestataire de DPC agréé par le Collège royal pour permettre aux Associés du Collège royal de consigner les crédits?

Non. Les activités d'apprentissage collectif conçues par une organisation médicale canadienne et tenues ailleurs qu'au Canada peuvent être consignées au titre de la section 1 du programme de MDC même si l'activité n'a pas été approuvée par un prestataire de DPC agréé par le Collège royal.

Le siège de l'organisation médicale n'a aucune incidence sur le fait qu'une activité doit être agréée par un prestataire de DPC agréé par le Collège royal ou toute autre entité responsable de l'agrément ailleurs qu'au Canada. Tel que mentionné ci-dessus, il faut prendre en compte les modalités des ententes d'agrément international que le Collège royal a conclues avec l'AMA et l'UEMS afin d'en assurer l'application appropriée.

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions de sujets pour les prochaines éditions!

Communiquez avec nous à l'adresse cpd-accréditation@collegeroyal.ca.

Clé de correction du test « Mesurez vos connaissances en agrément du DPC »

1. Faux. Il ne s'agit pas d'une norme du Collège royal. Il n'existe aucun délai minimum pour l'agrément.
2. Vrai. Il s'agit d'une norme du Collège royal. Toutes les personnes qui contrôlent le contenu et la présentation du contenu doivent déclarer les conflits d'intérêts (incluant les enseignants, les membres du comité de planification, les modérateurs, les animateurs, etc.)
3. Faux. Les enseignants ne sont pas tenus de divulguer les relations financières des membres de leur famille immédiate.
4. Faux. Il ne s'agit pas d'une norme du Collège royal. Certains prestataires agréés de DPC ont inclus cette exigence à leur processus, mais ce n'était pas à la demande du Collège royal.
5. Faux. Il ne s'agit pas d'une norme du Collège royal. Il est permis de servir de la nourriture, mais les aliments doivent être « raisonnables », conformément aux lignes directrices sur les interactions entre les médecins et l'industrie de l'AMC.
6. Vrai. Les ordres des médecins (OM) sont reconnus comme étant des « organisations médicales » selon la définition établie par le Collège royal en 2014.
7. Faux. Le CMFC et le Collège royal ne sont liés par aucune entente de réciprocité pour le moment.
8. Vrai. Si l'on suppose que les normes d'agrément au titre de la section 1 du MDC sont respectées, les séances animées de présentation d'affiches peuvent être agréées.
9. Faux. Cette activité ne respecte pas les normes d'agrément parce qu'elle n'inclut pas l'apprentissage collectif. Elle peut être consignée dans la section 2.
10. Faux. Les résidents peuvent réclamer des crédits au titre de la section 1 et 3 du programme de MDC. Les résidents affiliés du Collège royal qui participent au programme de MDC durant leur programme de résidence peuvent transférer jusqu'à 25 crédits de chaque section du Programme de MDC au premier cycle de MDC à titre d'Associé.